

Demande d'inscription Transport Scolaire 2026/2027



Si l'élève possède une carte SCOL'TUS
Merci d'indiquer le N° DOSSIER
(situé sur le verso de la carte)

--	--	--	--	--	--

L'abonnement annuel est pris en charge par :

Responsable légal

IMPORTANT : avant de remplir cet imprimé, lisez attentivement les informations pratiques jointes. Écrire en MAJUSCULE, SVP

Pièces justificatives demandées :

- Dérogation de l'inspection académique le cas échéant
- Attestation de garde alternée le cas échéant

**COMMUNE de
POMMIERS**

Identité de l'élève

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance : Sexe : F M

Représentant légal n°1

- Parent Tuteur
 Famille d'accueil Foyer

Représentant légal n°2

- En cas de garde alternée
Tierce personne
En cas de garde d'enfant

Nom: _____ Prénom: _____
Date de naissance: _____ Adresse: _____

Code Postal _____ Code Postal _____
Ville _____ Ville _____
Tél. Port. _____ Tél. Port. _____
Tél. fixe _____ Tél. fixe _____
Courriel _____ Courriel _____

Commune et points d'arrêt

COMMUNE de montée..... **POMMIERS**

Point de montée..... **Église**

COMMUNE de descente.....

Point de descente.....

Ligne empruntée

la ligne scolaire n°

En cas de garde alternée (représentant légal n°2) ou de correspondance

Commune /point de montée.....Ligne empruntée.....

1ère demande Renouvellement Modification

=====

Scolarité 2026/2027

Établissement scolaire

Commune de l'établissement.....

Statut Scolaire Étudiant Apprenti Autre :

Qualité Externe Demi-pensionnaire

Maternelle Primaire Collège Lycée Autre :

Les étudiants et les élèves en apprentissage doivent fournir un justificatif

Coller la photo
de l'élève si
une première
demande

Le titre « scol'tus » doit être obligatoirement validé à la montée dans les véhicules

Toutes les informations sur les transports disponibles

sur www.mobilinfos.org ou au 03 23 53 50 50

Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre de traiter votre demande d'inscription .

Les renseignements portés sur ce document feront l'objet de vérifications. Toute fausse déclaration entraînera un nouvel examen du dossier et, le cas échéant, une révision de la participation familiale, voire une exclusion des transports scolaires.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Toute modification devra être transmise au SITUS dans les plus brefs délais.

J'autorise le SITUS à m'envoyer des informations pour m'informer des perturbations sur le réseau SCOL'TUS

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des conditions de transport, et je m'engage à les respecter.

Avec le RGPD, le SITUS protège vos données ! Vos réponses à ce formulaire vont nous permettre d'instruire votre demande d'inscription. Les données transmises sont confidentielles et restent stockées sur nos serveurs sécurisés pendant toute la durée de l'abonnement. Vous pouvez exercer vos droits (vérifier vos données, les faire rectifier, éventuelle suppression ...) en contactant la Déléguée à la Protection des Données du SITUS à l'adresse centrale.deplacement@mobilinfos.org - ou par courrier postal.

Signature du représentant légal obligatoire

Fait à
Le

Signature et cachet de la Mairie

Fait à **Pommiers**
Le



Le Réseau SCOL'TUS

Comment remplir votre dossier ?



Bien remplir son dossier d'inscription SCOL'TUS 2026-2027

Le formulaire doit être complété en **MAJUSCULE**

Vous devez obligatoirement dater et signer la demande

Le formulaire doit être visé par la **Mairie de la commune du domicile** (uniquement si prise en charge)

PRINCIPALES RÈGLES

- Le titre « SCOL'TUS » donne accès quotidiennement à un aller-retour aux jours scolaires selon le calendrier publié par le Rectorat.
- La carte de transport « SCOL'TUS » est réutilisable chaque nouvelle année scolaire.
- La validation du titre « SCOL'TUS » pour accéder au véhicule de transport scolaire est obligatoire.
- Tout titre « SCOL'TUS » détérioré, illisible ou perdu devra être remplacé aux frais du bénéficiaire, en sollicitant auprès du SITUS un duplicata dont le montant, pour l'année scolaire 2026-2027 est arrêté à 25€.
- Les horaires des lignes de transport sont théoriques et dépendent notamment des conditions locales de circulation. Il appartient de prévoir un temps de précaution suffisant, en se rendant au point d'arrêt au moins 5 minutes avant l'heure théorique de passage du transport et le cas échéant attendre 5 minutes après. Sur les itinéraires retour, les personnes venant chercher les élèves devront être présentes au point d'arrêt 5 min avant l'heure théorique de passage du véhicule.
- Le responsable légal de l'élève s'engage à venir chercher son enfant au point d'arrêt de retour de l'école. En cas de non respect de cet engagement, le SITUS et la société exploitante, dégagent toute leur responsabilité et pourront prétendre à aucun remboursement de la carte « SCOL'TUS ». Pour les élèves de Primaire et Maternelle, si aucun adulte n'est présent pour les accueillir, la Société exploitante a pour ordre d'emmener l'élève de Primaire ou Maternelle à la Mairie du domicile ou à défaut à la gendarmerie.
- En cas d'intempéries et pour assurer la sécurité des élèves transportés, le SITUS peut procéder à l'annulation des transports ou à des retours anticipés. Dans l'une de ces situations d'urgence, le SITUS ne procède à aucun dédommagement financier.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 27 JUILLET 2026

POUR TOUTE QUESTION

**Vous pouvez contacter le SITUS
au numéro suivant : 03.23.53.50.50**

Vous pouvez également vous rendre à la boutique bus
Située au 8 rue de le Buerie 02200 SOISSONS
(à proximité du parvis de la Cathédrale)

Consultez les horaires des lignes sur www.mobilinfos.org

BON A SAVOIR

Le montant de l'abonnement annuel
SCOL'TUS est de **64,50 €**

Le montant d'un duplicata 25 €

**Pourquoi est-il important de respecter la
date limite d'inscription ?**

< Pour une meilleure anticipation des besoins : nombre de cars nécessaires, répartition des enfants par véhicule, adaptation des itinéraires.

< Pour une meilleure organisation : les inscriptions tardives génèrent des sur-effectifs qui remettent en cause l'organisation initialement prévue.

